

Paris, le 12 septembre 2019

*Le vice-président*

Références à rappeler : 19-DCC-147 (18-085)

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par les coopératives agricoles D'Aucy et Triskalia à l'occasion de leur fusion, autorisée le 24 juillet 2019 par décision n° 19-DCC-147, vous avez proposé trois cabinets, en tant que mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect par les parties de leurs engagements. Il s'agit des cabinets Monitoring Trustee Partners International, Advolis et Finexsi.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée ces trois (3) cabinets, en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis à mes services le 3 septembre 2019.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le vice-président,

Emmanuel Combe

---

© Autorité de la concurrence